

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE
D'UNE PRESTATION PONCTUELLE POUR LA REALISATION DE SONDAGES
L640 PK 179+853 MOISSAC– DOSSIER 22.929 AVEC LA SNCF RESEAU**

ST N° 2023-14

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité de signer un contrat pour la fourniture d'une prestation ponctuelle pour la réalisation de sondages L640 PK 179+853 MOISSAC – dossier 22.929,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire un contrat de prestation ponctuelle pour l'analyse du dossier pour effectuer des travaux de réalisation de sondages L640 PK 179+853 MOISSAC – dossier 22.929, mission comprenant :

- Déplacement chantier, rédaction de la Notice de Sécurité Ferroviaire, appropriation des documents et analyse du dossier

avec la SA SNCF Réseau, ayant son siège 15-17, rue Jean-Philippe Rameau – 93200 SAINT-DENIS.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

Le coût est de :

Montant HT : 416,00 €

Moyens mis en œuvre : maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 3 – DUREE

La durée de l'intervention n'excèdera pas 05 heures, soit le 01/03/2023.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal, sont chargés de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 07 mars 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ